

# REGLEMENT JEU BROTHER

## ARTICLE 1 : Société Organisatrice

La société BROTHER France dont le siège social est situé au 165, avenue du Bois-de-la-Pie B.P. 46061 ROISSY-en-France 95913 Roissy - CDG Cedex (ci-après : « Société Organisatrice ») organise du 15 juin 2022 au 30 septembre 2022 un jeu-concours (ci-après : « Jeu »).

Les modalités de participation au Jeu et de désignation du gagnant sont décrites dans le présent règlement (ci-après, le « Règlement »).

Le jeu permet aux revendeurs de la Société Organisatrice qui laissent un avis sur un avis Google My Business de participer au tirage au sort organisé et de tenter de gagner (1) lot comprenant :

- Un (1) Macbook Pro13' (valeur indicative : 1349€ HT)

## ARTICLE 2 : Participation

Ce jeu est ouvert aux revendeurs de la Société Organisatrice ayant reçus un email émis par la Société Organisatrice les invitant à laisser un avis sur Google My Business sur la période comprise entre le 15 juin 2022 et le 30 septembre 2022. Pour la prise en compte de la participation, le revendeur qui a laissé un avis sur Google My Business devra remplir le formulaire mis à disposition par la Société Organisatrice en indiquant le pseudonyme utilisé dans le commentaire et la date de publication de l'avis.

Ce jeu est réservé aux personnes physiques majeures, résidantes en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et des prestataires ou de toute personne ayant participé à quelque titre que ce soit à la conception, l'organisation ou la gestion du Jeu ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et membres de leurs familles : descendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. Les participants s'engagent à jouer de façon loyale conformément au présent Règlement.

## ARTICLE 3 : Conditions du jeu et détail du lot

Pour participer au Jeu, il est nécessaire que le revendeur de la Société Organisatrice soit destinataire de l'emailing adressé par la Société Organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu. Pour tenter de remporter le lot, le revendeur participant devra laisser un avis Google My Business concernant la société Brother France et devra également remplir le formulaire mis à disposition par la Société Organisatrice en indiquant le pseudonyme utilisé ainsi que la date de publication. En cas de formulaire incomplet, ce dernier ne sera pas pris en compte par la Société Organisatrice dans le cadre du tirage au sort.

Le tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice le 7 octobre 2022. La Société Organisatrice informera le gagnant des conditions de remise du lot.

Le Jeu est limité à une participation par personne pendant toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque suspecté d'avoir triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu ou tenté de le faire. La Société Organisatrice ne saurait engager sa responsabilité vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prénoms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

En cas de manquement de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écartier de plein droit toute participation émanant de ce dernier, dans le respect des droits de la personne et sans qu'une revendication ultérieure ne soit possible. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants, pouvant limiter cette vérification aux participants tirés au sort.

## **ARTICLE 4 : Désignation du gagnant**

Un (1) gagnant sera désigné lors du tirage au sort le 7 octobre 2022. Le lot sera remis au gagnant après communication auprès de la Société Organisatrice des coordonnées postaux du gagnant.

Le lot remporté ne pourra pas être échangé ou repris contre tout autre lot à l'initiative du gagnant.

## **ARTICLE 5 : Informations générales**

Le Règlement est déposé à l'étude SAS AIX JUR'ISTRES, Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), y demeurant 395 route des Milles, résidence du Soleil.

Le Règlement est soumis à la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours. La société organisatrice se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu. La société organisatrice pourra effectuer toutes vérifications nécessaires, afin de contrôler la qualité de la participation. Les gagnants autorisent la Société organisatrice à citer éventuellement leurs noms, prénoms et adresses pour toute utilisation dans le cadre de la promotion de la présente opération, sans autre rémunération que le lot reçu. La participation au jeu implique l'acceptation de ce présent règlement sans restriction ni réserve. Le règlement peut être consulté directement sur le stand Brother.

Le traitement des données collectées à l'occasion du Jeu a pour finalité l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont enregistrées et utilisées par la Société Organisatrice pour mémoriser leur participation au Jeu et permettre l'attribution du lot.

Conformément à la réglementation applicable (Règlement Général à la Protection des Données n°2016-679 du 27/04/2016 et loi française n°78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20/06/2018), les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant collectées dans le cadre du Jeu.

Ce droit peut être exercé gratuitement sur simple demande auprès de la Société Organisatrice en adressant un courrier mentionnant le nom, prénom, adresse postale et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse [privacy@brother.fr](mailto:privacy@brother.fr) ou à l'adresse suivante :

**Brother France  
165 avenue du Bois de la Pie BP46061 Roissy en France  
95913 Roissy en France CDG Cedex**

Les personnes qui exercent leur droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. De même, en cas de demande de suppression des données formulée avant la date de remise du lot, rendant impossible la prise de contact de la Société Organisatrice avec le gagnant, ce dernier ne pourra se prévaloir de l'attribution de son lot. Les personnes peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.Cnil.fr](http://www.Cnil.fr)).